



residence « Le Château Arc-en- Ciel »

*« La vie est comme un Arc-en-Ciel :
il faut de la pluie et du soleil pour en
voir les couleurs... » A. Ramaya*

Projet Pédagogique

Rue du Docteur Coffé n°15 à Strépy-Bracquegnies (7710), Belgique
Telephone : 0032 (0)64 22 29 35

Mise à jour 2019

INTRODUCTION

Le Château Arc-en-Ciel, créé en 2013, s'est donné comme mission l'hébergement couplé à une structure d'encadrement éducatif et pédagogique pour personnes atteintes de déficience mentale légère à modérée, qui ne peuvent s'intégrer de leurs propres forces et seul dans la vie sociale de chaque jour.

L'accompagnement et l'encadrement de nos bénéficiaires s'appuient sur nos valeurs qui sont le respect de la personne, son bien-être et le développement de son autonomie.

Les bienfaits des projets éducatifs mis en place sont les atouts principaux de notre perception pédagogique.

Chaque projet développé par l'équipe pluridisciplinaire, est articulé selon les besoins et les attentes de nos bénéficiaires. Ils sont uniques et spécifiques à chacun mais ils ont en commun une intégration sociale et culturelle au sein de son nouveau lieu de vie ainsi qu'à petite échelle à la population de La Louvière.

Le projet des citoyens, les groupes de paroles hebdomadaires et le plan des tâches quotidiennes mis en place, contribuent à faire participer chaque résident en fonction de ses capacités à la vie collective. Nos bénéficiaires se sentent valorisés, utiles, cela permet de développer leur autonomie.

Lors du début de prise en jour, un atelier axé sur l'apprentissage de la toilette corporelle journalière est organisé et suivi par nos infirmières et nos aides-soignantes.

Conformément à notre planning hebdomadaire, nous élaborons le calendrier des activités et d'ateliers de la semaine qui suit afin que l'équipe éducative puisse proposer des activités et des ateliers variés qui amènent au développement des capacités et l'épanouissement de nos résidents.

A travers les activités et les ateliers proposés chaque jour de la semaine, nous nous efforçons d'insérer des notions d'alphabétisation afin de développer l'autonomie de nos bénéficiaires en maintenant et/ou en améliorant leurs acquis.

Des ateliers artistiques favorisant la créativité sont assurés trois après-midi par semaine. Leurs buts sont de favoriser l'épanouissement, l'esprit d'initiative, le bien-être et la confiance en soi.

Un atelier de mise en valeur corporel est programmé chaque samedi après-midi (coiffeur, maquillage et conseil de mode) pour les filles et les garçons. Il permet de développer l'estime de soi.

Un atelier culinaire de préparation de pâtisserie se déroule chaque lundi après-midi avec un groupe de résidents. Il a pour but de viser à l'autonomie, à la valorisation par la responsabilisation et la création.

Un atelier hebdomadaire d'hippothérapie est organisé. Cela permet d'accroître l'éveil sensoriel à travers la rencontre d'un animal, d'accéder à une meilleure gestion des émotions et des consignes.

Les activités de sport en équipe sont établies chaque mercredi et samedi de la semaine. Elles sont conduites par nos éducateurs dans la salle de sport de Strépy-Bracquegnies

grâce au soutien de la ville de la Louvière qui nous met à disposition cette structure. Tous les jeudis nous participons aux tournois sportifs organisés par le groupe TEPS (Tous ensemble pour le sport). Ces activités sportives amènent à accroître la cohésion du groupe, la socialisation et l'esprit d'équipe. Individuellement, elles favorisent le bien-être physique.

Nous favoriserons toujours l'épanouissement personnel de nos bénéficiaires. C'est ainsi qu'une personne qui aime l'expression scénique pourra apprendre à utiliser les moyens de transports en commun tels que le bus ou le train, pour atteindre la troupe théâtrale ou de danse de son choix, ou celle qui souhaite pratiquer son sport préféré pourra se rendre jusqu'à son club de sport, par exemple. Ici, l'intégration sociale et culturelle est mise en exergue. Nous pourrions également envisager de travailler en collaboration avec le centre équestre de Maurage et mettre en place un atelier d'insertion socio-professionnelle pour le résident qui désire s'intégrer à la vie professionnelle.

1. Profil des personnes accueillies

L'institution accueille des populations très différentes (déficience mentale légère, modérée, sévère, personnes qui souffrent d'autisme ou de lésion cérébrale congénitale ou acquise).

Nous tentons de dégager des lignes directrices tout en essayant d'éviter des catégorisations et des généralisations qui enfermeraient les bénéficiaires dans un cadre de vie déterminé et faussement rassurant.

Nous devons avant tout tenir compte de leur(s) vécu(s) actuel(s) tout en n'ignorant pas tous les passés individuels et les projections d'avenir différentes. Sous cette rubrique, nous indiquons donc les grandes lignes générales.

La sécurité d'un environnement dit chaleureux et convivial pourra être un élément-clé du développement de ces personnes, qui éprouvent de grosses difficultés à changer d'environnement.

En effet, pour nos résidents qui présentent une déficience légère, nous devons souvent remplacer provisoirement les familles pour soutenir ces dernières, tout en essayant qu'elles nous aident dans un projet de réintégration sociale et qu'elles continuent à s'invertir. Lorsque la famille est absente ou peu disponible (milieu précarisé), nous devons amener le bénéficiaire à exploiter au maximum son potentiel et à entrer dans un projet réaliste.

Pour nos résidents présentant un handicap modéré à sévère et de l'autisme, l'accent est plus particulièrement mis sur l'acquisition et le développement de comportements adaptés visant à rendre les bénéficiaires moins dépendants. Nous savons que leur participation à la vie sociale de l'ensemble de la communauté dépend en grande partie de leur degré d'autonomie.

Ces bénéficiaires présentent souvent des troubles associés (par exemple : problèmes médicaux et/ou de comportements liés à l'épilepsie, à la psychose, ou d'autres) Nous devons assurer un suivi médical constant et tenter de les stabiliser au mieux.

L'adaptation à l'entrée dans leur nouveau lieu d'hébergement pourra se faire de manière progressive et apaisante. Cela leur permettra, grâce à une éducation et un apprentissage adaptés, de développer au mieux leurs capacités et d'assurer une meilleure qualité de vie.

C'est dans cette optique de sécurité liée à un environnement familial et fait de stabilité que la capacité de la maison d'hébergement a accueilli au départ à 24 bénéficiaires pour atteindre, par la suite, le nombre maximum de 30.

Ce nombre réduit a permis à nos résidents de développer leur propre personnalité, leurs propres attentes et besoins grâce à une éducation et à une pédagogie adaptée à chacun.

Notre groupe de bénéficiaires est mixte, dans un souci de reflet de la vie familiale et sociale. Cette diversité fait partie des critères de sélection des personnes résidentes.

L'âge indiqué pour l'entrée des résidents dans leur nouveau lieu d'hébergement sera à partir de 18 ans.

2. Situation de la maison d'hébergement

Située dans la province du Hainaut en Belgique, dans le village pittoresque de Strépy-Bracquegnies, dans l'entité de la ville de La Louvière, la commune est connue mondialement pour son Canal du Centre et ses ascenseurs à bateaux qui font partie du patrimoine mondial de l'UNESCO. La résidence occupe un ancien château du 19^{ème} siècle complètement réaménagé afin d'accueillir 30 résidents mixtes âgés entre 18 et 65 ans de toutes religions et valeurs philosophiques.

Nos bénéficiaires masculins sont logés dans le bâtiment principal qui présente deux étages. Le premier étage regroupe les bénéficiaires qui nécessitent un encadrement constant, et au second nous avons rassemblé les résidents qui tendent à développer leur autonomie.

Sur l'arrière de la propriété, dans la continuité de la maison principale, une aile a été construite pour accueillir l'ensemble de nos bénéficiaires féminines dans des chambres individuelles et doubles avec leurs propres commodités.

Un dernier bâtiment, clôture la propriété, un peu en retrait par rapport au bâtiment principal, il est aussi exploité comme lieu de vie et d'activités pour les résidents.

Le cadre de verdure et le contexte environnemental qu'offre le Château arc-en-ciel permet à chaque bénéficiaire à vivre dans cadre sécurisant et apaisant.

La résidence permet également à chaque bénéficiaire de vivre son autonomie et ce tout en gardant un lien fort avec sa famille.

Se trouvant 50m de la gare de Strepny-Bracquegnies et à proximité de l'accès autoroutier E19-E42 (60Km de Bruxelles, 40Km de l'Aéroport de Charleroi, 50km de Valenciennes), nous nous situons en ville, près de complexes culturels, sportifs et commerciaux et de trois centres hospitaliers.

3. Vie communautaire et individualisé

Le projet de l'ASBL se veut à la fois communautaire et individualisé :

- *communautaire*, en ce qu'il tend à développer l'apprentissage de la vie en communauté sur la base du projet et de règles de vie qui feront l'objet du règlement d'ordre intérieur.

- *individualisé*, en ce qu'il veille à l'élaboration et la concrétisation du projet éducatif personnel et distinct pour chaque bénéficiaire. Pour lui permettre de poursuivre ses apprentissages, d'acquérir des savoirs et des savoir-être/savoir-faire, et de réaliser un ou plusieurs projets qui lui seront chers.

Pour y arriver, le projet pédagogique vise à répondre aux aspirations, demandes et besoins des personnes, à vivre de manière aussi *harmonieuse, équilibrée* et *autonome* que possible, compte tenu de leurs possibilités personnelles.

Les différentes activités proposées sont de type pédagogique, culturel, sportif et de loisirs dans un objectif d'épanouissement de la personne demandeuse...L'activité est avant tout un médiateur relationnel et social. Les groupes de paroles, le jardinage, la cuisine, les tâches journalières, les visites culturelles, les séjours de villégiature, le dessin, le théâtre, la danse, la création artistique, le cinéma, et le sport en font partie.

4. Autonomie et projet individuel

L'apprentissage de l'autonomie pour chaque bénéficiaire accueilli se développe par rapport à un projet individuel adapté à chacun.

Les acquisitions et les progrès par rapport à ce projet individuel sont évalués tous les trois mois au cours de réunions de concertation entre les membres de l'équipe et les représentants du réseau familial, de manière à optimiser la coordination et la cohérence des objectifs fixés par chacun.

Les plus autonomes expriment plus de besoins de participation à une vie sociale active (travaux d'utilité générale avec des membres du personnel) ainsi que des besoins de plus grande liberté quant au choix de leurs loisirs. Chaque résident collabore à l'élaboration de leurs projets éducatifs individualisés (PEI). Ils ont la liberté de s'exprimer lors des groupes de paroles et du conseil des citoyens.

Certains de nos résidents ont la possibilité de sortir seuls en ville dans un temps imparti. Ils sont libres de disposer de ce temps comme ils l'entendent. Les heures de sortie sont adaptées en fonction de l'objectif du résident.

Un certain nombre de résidents travaille bénévolement au sein de différentes structures dans l'entité de La Louvière (Manège « le Ranch » de Maurage, l'association « le circolo » de Strépy-Bracquegnies).

Un autre groupe de résidents est investi au sein d'une ASBL montoise (Les Handi-AMD). Les activités réalisées sont l'accueil, le service à table, la cuisine, la gestion du bar de cet association qui organise des après-midis dansantes pour un public présentant un handicap.

Les résidents autonomes sortent seuls, les moins autonomes sont accompagnés par l'équipe éducative.

Pour les plus dépendants, nous devons souvent aller à la rencontre de leurs besoins. S'ils sont peu exprimés, ils se situent principalement au niveau de soins d'hygiène ou de santé, de marques d'affection et de recherche d'un milieu sécurisant. Si, durant la journée, ils participent à différents ateliers et à la bonne tenue de leurs locaux, ils peuvent, en fonction de leurs capacités, avoir le loisir de choisir eux-mêmes leurs activités.

5. Objectifs du projet individuel

- Solliciter chez la personne son engagement individuel et son inclusion dans un groupe
- Perspective de faire émerger ou de réveiller des capacités de création et de satisfaction à travers des activités
- Se placer dans une dynamique de travail avec des règles de vie sociale basique
- Maintenir des capacités relationnelles et un contact avec la réalité
- Repérer les difficultés dans la dynamique de travail tant sur le plan cognitif que relationnel :
 -) Développer le niveau de compréhension d'un enchaînement de consignes
 -) Amener la personne à se sentir bien dans en collectivité
 -) Réduire l'irrégularité et l'absentéisme aux ateliers
 -) Atténuer la lenteur dans l'exécution des tâches
 -) Réduire la fatigabilité

A travers des activités, l'équipe entend mettre en place un dispositif, un cadre, un espace, un temps, un autre moyen de dire ou de s'exprimer.

Le bénéficiaire est au centre de nos préoccupations et celui-ci doit trouver à travers ses activités un épanouissement personnel par lequel il pourra explorer et ressentir du plaisir.

6. Equilibre et collaboration

Pour contribuer à un équilibre de vie, l'organisation de la structure d'hébergement de la personne résidente repose sur une étroite collaboration entre deux piliers : (1) sa maison d'hébergement et (2) son réseau de relations extérieures (famille, amis et institution(s)). En effet dans un souci d'interaction dynamique entre ces deux piliers, le foyer d'hébergement organise et permet à chacun de ses résidents de retourner en séjour au sein de leur famille.

Ce mode de fonctionnement vise à éviter le cloisonnement du résident dans un milieu unique et à augmenter sa capacité d'adaptation à des milieux de vie distincts mais familiaux.

La résidence collabore, selon des modalités à convenir, avec le réseau relationnel de la personne résidente (famille, amis) pour une série d'aspects, comme par exemple sa prise en charge médicale.

Elle favorise également les contacts entre la personne accueillie et son milieu familial (par exemple par des invitations à partager un repas dans le foyer d'hébergement, lors de la journée porte ouverte, et lors des tournois de foot organisée par le foyer de vie). Les modalités de ces contacts, et notamment leurs horaires, sont clairement établies. Elles sont précisées dans le règlement d'ordre intérieur ou décidées au cas par cas en concertation avec l'entourage de la personne résidente.

L'équilibre de la personne résidente est également recherché par le biais d'invitations ou encore par le biais d'activités extérieures (invitation d'artistes, organisations et participation à des soirées dansantes, soirées à thèmes pour les grandes fêtes annuelles, organisations et participations à d'événements sportifs, etc.).

7. Ouverture et respect

Le service résidentiel et les professionnels qui encadrent les personnes accueillies n'affichent aucune opinion philosophique ou religieuse. Elles seront ouvertes aux choix des personnes accueillies et de leur entourage, dans le respect d'autrui.

Il est important que l'on apprenne à considérer les personnes souffrant d'une déficience mentale comme des personnes, à part entière.

C'est de cette façon que l'on parviendra à les faire avancer et à faire évoluer notre société vers une acceptation de la différence.

8. Vie affective et sexualité

Aborder la vie affective et sexuelle de l'adulte handicapé est l'aspect qui présente le plus de difficultés ou d'oppositions de l'environnement familial ou social. Cela touche à des tabous que la plupart des gens vivent peu ou beaucoup dans leur quotidien. Ceux-ci sont redoublés dès que l'on appréhende le monde des personnes handicapées.

Si l'affectivité, dans ce qu'elle a d'infantile, est très bien acceptée et encouragée, la sexualité, elle, est étrangère au statut accordé à ces personnes. A cela, viennent s'ajouter les peurs de la procréation et de l'abus.

Nous devons donc mettre en place un projet éducatif qui permette aux usagers de se construire une identité sexuelle, d'exprimer leurs besoins affectifs et sexuels dans le respect d'eux-même, de l'autre et de certaines règles de vie.

Il nous faut découvrir ces besoins, au-delà de nos propres angoisses et dans le respect de la personne. Le système de vie au sein de la résidence doit donner aux usagers la possibilité de se créer des moments d'intimité et favoriser les relations entre les personnes dans le respect et la pudeur. Nous offrons la possibilité de travailler en collaboration avec un planning familial de La Louvière.

Un travail considérable devra être réalisé au niveau de la sexualité. Il faudra tout d'abord arriver à un consensus au niveau de l'équipe éducative. Comprendre et admettre leur sexualité sans nous projeter dans les situations avec nos propres conceptions de ce qu'est la bonne ou la mauvaise sexualité. Il nous faudra être d'accord, ensemble, sur l'importance de leur reconnaître le droit à une vie sexuelle positivement exprimée. Dès lors que celle-ci sera reconnue, il faudra établir le cadre qui devrait leur permettre d'y accéder.

Ce sont des règles claires, précises et compréhensibles pour la majorité :

-La première c'est le respect de la pudeur et de l'intimité. L'expression de la sexualité doit se pratiquer dans l'intimité en dehors du groupe. Pour ceux qui le requièrent, nous offrons la possibilité aux couples de s'isoler dans leur chambre chaque jour après le goûter. Une charte de la vie affective et sexuelle a été mise en place par le service éducatif. Cependant nous n'accompagnerons pas à la maternité les bénéficiaires de la résidence.

-La seconde, c'est le consentement des partenaires. Les personnes devront pouvoir exprimer leur accord dans la relation. Dès lors, par principe, on refusera les relations quand les partenaires ne sont pas en couple. Les couples sont reconnus par l'institution après une période de stabilité relationnelle d'un mois.

9. Procédure d'admission

Réception de la demande :

Appel téléphonique (psychologue, directeur)

Demande écrite – dossier de candidature (psychologue, directeur)

Lors de toute réception de nouvelle demande, les critères de refus sont :

- Handicap physique
- Absence de handicap mental

Les critères de mise sur liste d'attente sont :

- L'occupation totale des places disponibles

Si la demande est constituée par un coup de téléphone et qu'à priori, aucun élément ne permet de refuser, la personne demandeuse. Un dossier écrit devra être adressé à la Direction.

Si la demande est constituée d'emblée par un dossier de candidature, le demandeur devra contacter la Direction pour une visite de l'institution.

Visite de l'institution :

Les personnes concernées sont reçues lors d'un entretien par la psychologue, le chef éducateur ou la Direction en tenant compte des horaires. Le directeur est averti de la date de cet entretien.

Si la demande correspond à nos critères et si une place disponible est envisagée, nous proposons un stage de contact de trois à 7 jours faisant l'objet d'une convention écrite.

Stage de contact :

Avant la prise de contact, la Direction transmet à l'équipe éducative une synthèse des éléments recueillis dans le dossier et lors de la rencontre avec la personne. Durant la semaine de prise de contact (durée maximum : 7 jours – du lundi au vendredi), l'équipe pluri-disciplinaire observe quotidiennement par écrit le comportement de la personne. Un outil d'observation a été élaboré. Les règles de vie sont également exposées aux candidats demandeurs.

Il est important de tenir compte également du comportement ou de la verbalisation des autres résidents face à cette personne.

Ces observations sont remises à la fin de la période d'essai au chef éducateur qui constitue un dossier de 1ère observation et le transmet à la Direction dans les cinq jours.

Réunion d'évaluation de la prise de contact :

Cette réunion a lieu le 4ème lundi du mois en présence de l'équipe éducative et pédagogique au complet. Elle sert à donner un avis pertinent sur la possibilité d'intégration de la personne dans le groupe déjà existant des résidents. Cet avis est transmis à la Direction.

Décision finale :

La décision finale revient à l'équipe de coordination.

Admission ou admissibilité :

En cas d'admission la Direction, contacte la personne concernée (famille ou institution) et convient avec elle d'une date d'entrée. Elle transmet également un document reprenant les

démarches administratives. A l'entrée, elle fait signer la convention et remet le règlement d'ordre intérieur.

En cas d'admissibilité, la Direction contacte la personne concernée (famille ou institution) et officialise par un écrit l'inscription sur la liste d'attente du service. Elle tient cette liste d'attente à jour annuellement.

Refus de prise en charge :

Si la prise de contact aboutit à un refus de prise en charge, la Direction informe par écrit la personne concernée (famille ou institutions) en motivant ce refus.

10. Procédure et critères de réorientation

Toutes les réorientations des bénéficiaires se font après réunion en équipe psycho-médico-pédagogique et concertation avec la personne et/ou sa famille.

Réorientation durant la période d'essai de 3 mois à 6 mois :

Durant cette période, le bénéficiaire peut être réorienté vers une autre institution en fonction de ses besoins, ses capacités et son adaptation.

La période d'essai (trois mois) peut être prolongée après accord avec la famille ou l'organisme de placement. Si nous jugeons finalement que le bénéficiaire ne peut s'intégrer dans notre foyer de vie et s'y épanouir ou s'il présente des comportements représentant un danger pour lui-même ou les autres bénéficiaires, nous demandons une autre orientation et pouvons conseiller la famille.

Réorientation après la période d'essai de 3 mois à 6 mois :

Certaines réorientations sont naturelles (par exemple : dégradation de la mobilité, âge avancé) et dans ce cas, nos services se chargent de prévenir les familles en temps voulu et nous leur proposons notre aide pour trouver la solution la plus adaptée.

Si, durant le placement, la famille décide, pour des raisons qui lui sont propres, de chercher une autre institution, nous jouerons un rôle de conseil et nous fournirons les éléments du dossier à l'institution choisie sur demande de celle-ci.

Certaines réorientations peuvent également être proposées dans les cas suivants :

Pour les bénéficiaires ayant favorablement évolué dans le projet individualisé réalisable au sein de notre structure et pouvant réintégrer sa famille ou bénéficier d'un placement dans une institution correspondant mieux à d'autres besoins. Cette réorientation pourraient être envisagées en concertation avec l'organisme de placement, la famille et l'équipe avant d'être proposées au Bureau Régional de l'AVIQ.

Pour les bénéficiaires présentant une régression brusque ou des troubles du comportement graves le mettant en danger ou représentant un danger pour les autres bénéficiaires. Dans ce cas, le service médical de l'institution propose généralement, après concertation avec la famille, une mise en observation avant de prendre une décision de réorientation définitive

En cas d'absence manifeste de collaboration des familles ou des représentants légaux malgré plusieurs tentatives de conciliation telles que réunions, courrier, appel téléphonique.

Une prolongation de la période d'essai de 3 mois à 6 mois peut être envisagée en cas:

De doute sur l'adéquation de la prise en charge avec soit les services proposés soit les souhaits de la personne et/ou de son entourage, la période d'essai peut être prolongée d'une durée maximale de trois mois.

11. Modalité de paiement de l'hébergement

La facture mensuelle relative à l'hébergement sera envoyée à

.....
.....
.....

Une facture mensuelle détaillée est remise, accompagnée de toutes les pièces justificatives au résident ou à son représentant légal par envoi recommandé.

Le montant susmentionné comprend :

- l'hébergement
- la confection et la distribution du petit-déjeuner et du dîner chaud de midi, le souper, le respect des régimes, les collations et boissons dont la distribution est systématique pendant les repas
- les soins d'hygiène journaliers
- Les produits d'hygiène de base (savons, shampoing,..) et la trousse de toilette (rasoirs, mousse, déodorant..)
- La lessive des vêtements personnels nominés du résident utilisés pendant l'occupation de la maison.
- les installations de cuisine collective, leur entretien, leurs modifications liées à l'évolution de la législation, l'acheminement des matières et leur stockage
- l'usage et l'entretien des lieux conformément au règlement d'ordre intérieur
- l'usage et l'entretien des installations sanitaires
- l'évacuation des déchets
- le chauffage et l'entretien des installations
- les installations de surveillance, de protection d'incendie
- la mise à disposition dans les locaux déterminés de télévision, radio et autres matériaux audiovisuels
- les frais administratifs liés à l'hébergement ou l'accueil du résident ou inhérents au bon fonctionnement de l'établissement

- les assurances de responsabilité civile, l'assurance incendie, ainsi que toutes les assurances souscrites par les gestionnaires, à l'exception de toute assurance personnelle souscrite par le résident
 - les taxes et impôts relatifs à l'établissement
 - les activités d'animation, de loisirs
 - la mise à disposition, l'entretien et le renouvellement de la literie : matelas, couvertures, couvre-lits, draps, taies, protections literie en cas d'incontinence ainsi que des rideaux, tentures et textiles d'ameublement
- Toutefois, le résident peut s'il le désire et à ses frais, aménager personnellement sa chambre comme bon lui semble.

Le montant susmentionné exclu :

- Les frais médicaux
- Les frais d'hospitalisation et frais de transports d'ambulance
- Les frais pharmaceutiques
- Les cotisations aux mutuelles
- L'argent de poche
- Les frais d'habillement et de confort personnel, ainsi que les divers frais exceptionnels restants à charge du résident ou de ses représentants légaux (pédicure, coiffeur, logopède)

L'acceptation du nouveau résident sera effective lors du versement des frais d'hébergement sur le compte de l'ASBL avant son arrivée, et ce pour des raisons de validité de contrat d'assurances.

Toute contestation au sujet du montant d'une facture doit être, sous peine d'être écartée, adressée par écrit endéans les 8 jours de la réception.

Tout défaut de paiement des factures de la Résidence Le Château Arc en Ciel après l'envoi d'au moins un rappel pourra donner lieu à un recouvrement par voie judiciaire, entraînera la révocation du présent contrat et la fin de l'accueil moyennant un préavis de 1 mois, notifié par lettre recommandée.

Tout litige concernant l'exécution de la présente convention est de la compétence des tribunaux civils de l'arrondissement de Mons.

Adresse :

- **Tribunal de première instance de Mons**
- Procureur du Roi Monsieur Henry Christian
- Palais de Justice
Rue de Nimy, 35
7000 Mons
Tél. : 065/35.69.91
Fax : 065/35.65.08

- **Justice de paix de La Louvière**

Rue des Carrelages, 16
7100 La Louvière
Tél : 071.24.37.70

12. Rupture de convention d'un commun accord et critères d'exclusion

La fin de la collaboration à la demande du bénéficiaire prévoit une durée de trois mois de préavis.

La fin de la collaboration à la demande du service résidentiel prévoit un préavis d'une durée de trois mois.

En cas de réduction importante des capacités physiques ou mentales de la personne résidente justifiant le recours à un service plus approprié, la résidence Château arc-en-ciel peut mettre fin à la convention pour le bien être du bénéficiaire (Voir Procédure et critères de réorientation).

La défaillance, si elle se produit (comportement agressif ou tout autre comportement pouvant être source de danger pour le résident lui-même et /ou aux autres résidents), et les délits graves autorisera la maison à examiner s'il est opportun de poursuivre l'accueil du résident et, le cas échéant de mettre fin à cet accueil avec effet immédiat, notifié par lettre recommandée.

13. Périodes de maladie

En cas de maladie ou d'incident, les responsables de la maison se chargeront de faire appel à notre médecin traitant ou à leurs médecins ou psychiatres respectifs, des soins si il y a lieu d'en procurer se feront par l'intermédiaire de notre infirmier et le suivi du résident sera communiqué à la famille.

